

FONCTIONNEMENT DU COMPARATEUR ENERGIE-INFO

Le consommateur peut choisir le critère de classement des offres qu'il souhaite :

- **Coût estimé par an avec "promo"**
Offres classées selon le coût annuel de la 1ère année de souscription avec promotions ou remises éventuelles
- **Coût estimé par an hors "promo"**
Offres classées selon le coût annuel de la 1ère année, hors promotions ou remises
- **Fournisseur**
Offres classées par fournisseur (ordre alphabétique)
- **% d'électricité "verte" (pour l'électricité uniquement)**
Offres classées selon la part d'électricité d'origine renouvelable

Les coûts annuels estimés sont calculés sur la base des prix en vigueur au moment de la comparaison. Pour plus de détails sur le prix et les calculs effectués, consultez l'article 8 de la [charte d'adhésion](#).

[Le médiateur national de l'énergie](#), en charge du site Energie-Info et de son comparateur d'offres, est une autorité publique indépendante. Il n'a aucune relation contractuelle ou liens capitalistiques avec les fournisseurs référencés et ne perçoit aucune rémunération de leur part.

Le comparateur inclut toutes les offres des fournisseurs référencés.

Pour être référencés dans le comparateur, les fournisseurs doivent signer et respecter la [charte d'adhésion](#) définie par le médiateur national de l'énergie.

Le référencement est gratuit.